



ASSOCIATION TIMOUN D'HAÏTI BULLETIN ADHÉSION / DON – ANNÉE 2017

Mme/Mlle M. (nom et prénom)

Adresse.....

Code postal Ville ☎

Courriel : @.....

Adhère(nt) à l'association : 10 € (étudiant) / 20 € (individuel) / 30 € (couple) *

S'engage(nt) à soutenir régulièrement les actions de l'association en Haïti avec
un don mensuel trimestriel / semestriel / annuel / de €

Effectuent un don ponctuel* de €, pour soutenir les actions
de l'association en Haïti.

* barrer les mentions inutiles

Date

Signature

Avec 100 €, je finance une année scolaire d'un élève



Un an de cantine :
= **75 €** par enfant.



Un kit scolaire
= **15 €** par enfant (contenu adapté
aux besoins de chaque classe)



Le tissu pour l'uniforme scolaire
= **10 €** par enfant (confection
assurée par une autre association)

Les dons à Timoun d'Haïti, association reconnue d'intérêt général, donnent droit à une réduction d'impôt dans les limites prévues par la loi (sur 100 € de don, 66 € sont déductibles de votre impôt sur le revenu).

Les dons sont destinés au soutien de nos actions sur place. Vous pouvez également vous engager aux côtés de l'association en devenant membre. La cotisation permet à l'association de fonctionner.

Cotisation et don peuvent être réglés avec un seul chèque mais sont enregistrés indépendamment.

Les deux donnent droit à la réduction fiscale.

Timoun d'Haïti En Haïti depuis 1995

Siège social : 13 rue de l'Épinette - 59491 Villeneuve d'Ascq

Tel. 06 60 89 80 05 contact@timounhaiti.org

Correspondant pour le sud : Francis Ghéardi - Chemin des Faysses 84750 VIENS

Tel. 06 11 81 28 25 timounhaiti.sud@orange.fr

Association Loi 1901 habilitée à recevoir des dons et à délivrer des reçus fiscaux / www.timounhaiti.org